

# Charles Gide

## République coopérative et démocratie économique

Gilbert VINCENT

*Faculté de théologie protestante – Université de Strasbourg*

La visée d'une République dont la coopération serait la forme institutionnelle de base et la finalité principale est récurrente chez Charles Gide. Elle définit la singularité de son apport à la pensée de la démocratie dans le contexte de l'institutionnalisation d'une République encore fragile, après la défaite de 1870, la fin de l'Empire, l'écrasement de la Commune et la résistance du catholicisme officiel face aux manifestations scientifiques et morales du modernisme. Cette singularité de l'apport de Gide tient à un triple projet : articuler économie et politique – l'expression « économie politique », qui forme le titre d'un ouvrage plusieurs fois réédité, fait ainsi pleinement sens, pour notre auteur –, mais aussi croiser pensée de la démocratie et libre reprise de l'héritage protestant – on aura l'occasion de souligner l'engagement de Gide dans ce qui sera le mouvement du christianisme social ; enfin, conjuguer étroitement engagement théorique et engagement pratique en défendant le droit à l'expérience, à l'expérimentation, en matière associative. Faut-il ajouter que, aussi singulière qu'elle soit, l'œuvre de Gide participe pleinement de l'effort collectif des « Républicains de progrès » pour traduire concrètement la solidarité, valeur-phare d'une république effective, devenue effectivement la « chose » de tous ?

### *Protestantisme et solidarisme*<sup>1</sup>

Charles Gide (1847-1932) est contemporain de Ferdinand Buisson (1847-1932), et l'un et l'autre le sont de Léon Bourgeois, figure de proue du solidarisme (1851-1925)<sup>2</sup>. Indice textuel de leur grande proximité de pensée : dans *Solidarité*, publié en 1896, Bourgeois nomme Gide comme

---

1. Marie-Claude BLAIS, dans *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris : Gallimard, 2007, nous fait redécouvrir un paysage intellectuel trop souvent méprisé du fait de son association au radical-socialisme.

2. Sur cet acteur politique de premier plan, on lira avec grand profit le petit ouvrage de Serge AUDIER, *Fonder la solidarité*, Paris : Michalon, 2007.

l'un des principaux « inventeurs » de l'idée de solidarité. Quant à Buisson, son rôle apparaît à travers la mention de son intervention lors d'un débat faisant suite à une conférence de Bourgeois, conférence faite à l'occasion du *Congrès d'Éducation Sociale* de 1900 (conférence et intervention sont publiées dans *Solidarité*<sup>3</sup>). Notons d'emblée, pour souligner le fait que le mouvement solidariste – le terme de « solidarisme » est évidemment forgé à partir de « solidarité » – n'est pas une école *stricto sensu*, dotée d'une idéologie rigoureuse, que, lors de son intervention, Buisson exprime la gêne que lui inspire la référence insistante, dans l'œuvre du conférencier, à la notion de dette sociale, dette envers la société que chacun aurait contractée en venant au monde : cette notion lui paraît faire trop d'ombre à celle de devoir, d'inspiration résolument kantienne, elle. Cependant ne nous méprenons pas : nombreuses et positives sont, dans le fameux *Dictionnaire Pédagogique* qui doit tant à Buisson, les références à l'esprit de solidarité et aux pratiques qui en relèvent (dont la fameuse coopérative scolaire).

Nos trois auteurs sont ainsi des artisans résolus de la solidarité. Au demeurant, cette référence tend à devenir consensuelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, parmi les Républicains. Mieux en effet que dans l'idée de fraternité, les « Républicains de progrès » voient en l'idée de solidarité le moyen d'une conciliation féconde des principes de la liberté et de l'égalité, dont le rapport, sinon, risquerait de virer à l'antinomie. À la fraternité, on reproche souvent ses connotations chrétiennes ainsi que sa charge par trop sentimentale ou idéaliste. La référence à la solidarité se veut donc plus « réaliste », plus en phase aussi avec la culture scientifique du temps. En se prononçant en faveur de la solidarité, on entend certes défendre une conception morale de la vie politique, mais on s'attache également à prévenir tout risque de moralisme en mettant l'accent sur le politique, en créant des institutions conformes à l'exigence de solidarité, tenue pour la conséquence du fait, constitutif et normatif, de l'interdépendance sociale. Le souci des institutions, en lesquelles sont censées converger intentions politiques et intentions morales, nourrit le refus décidé des solidaristes de toute représentation de la société humaine qui réduirait cette dernière à une société animale. Qu'elle s'autorise ou non du darwinisme, une telle représentation, selon le solidarisme, serait potentiellement ruineuse pour la vie commune entre humains en justifiant concurrence et sélection.

---

3. Léon BOURGEOIS, *Solidarité*, Villeneuve d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion, 1998 (1<sup>re</sup> éd. Paris : Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1896).

Il est vrai pourtant que, parmi les solidaristes eux-mêmes, l'on ne s'interdit nullement de recourir à des analogies d'inspiration biologique : l'une, de noble ascendance kantienne, sous-tend l'idée de totalité organique, qu'on retrouve dans le concept durkheimien de « solidarité organique<sup>4</sup> » ; l'autre, à laquelle l'autorité de Pasteur confère une grande valeur cognitive et pratique, est en rapport étroit avec l'attention portée par les hygiénistes de l'époque à la santé publique et aux risques d'épidémie. Chez Gide lui-même, l'épidémie sert d'anti-modèle pour penser la solidarité et ce qu'elle implique, en termes d'action curative et, surtout, préventive : l'épidémie montre ce qui se passe lorsque manque la volonté publique de solidarité, c'est-à-dire la volonté de créer des institutions de solidarité, d'authentiques services publics ; elle est même l'illustration dramatique de ce que le langage biblique ou théologique – familier à Gide – désigne comme « solidarité dans le mal ».

Gide n'est pas le seul protestant à s'engager en faveur d'une République qui ferait de la solidarité son étendard. Témoin éminent de l'attirance éprouvée par nombre de protestants pour le solidarisme, témoin même de leur participation à cette cause, Tommy Fallot, auteur de *La religion de la solidarité*, paru en 1908. L'autodérision qu'on perçoit dans le propos suivant est plus une expression de pudeur que de tiédeur dans l'adhésion :

Je doute qu'à aucune époque on ait tant parlé de solidarité. Nous vivons en plein humanitarisme [...]. On ne fait que créer des associations, que convoquer des congrès [...]. La solidarité est le thème de tous les toasts. Que reste-t-il de tout cela ? Bien souvent, hélas !, il n'en reste qu'un peu de mousse au fond des verres de champagne<sup>5</sup>.

Il est assez clair que ce n'est pas de la solidarité que Fallot se moque, mais du fait que ses contemporains ne prennent pas assez au sérieux cette notion, dont le statut est selon lui celui d'une valeur forte, qu'on trahit si l'on se contente de l'affirmer sans s'engager en sa faveur, sans la traduire en actes et en institutions. Fallot appartient à la même génération que le trio solidariste mentionné plus haut. Né en 1844, il meurt en 1904, avant les autres. Gide l'a bien connu, puisque ces deux hommes de pensée et d'action se sont retrouvés au sein de l'*Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales*, association qui donnera naissance au mouvement du *christianisme social*, étroitement lié au développement des *Fraternités* chères à la *Mission Populaire Évangélique*.

4. Émile DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris : PUF, 2013 (1<sup>re</sup> édition : 1893). Cf. surtout le chapitre V : « Prépondérance progressive de la solidarité organique et ses conséquences ».

5. Tommy FALLOT, *La religion de la solidarité*, Paris : Fischbacher, 1908, p. 274-275.

Il faudrait citer d'autres noms encore de protestants, pour rendre plus crédible la thèse d'une «affinité» particulière entre protestantisme et solidarisme. Nous n'en retiendrons que deux: ceux de Secrétan et de Renouvier. Charles Secrétan est un philosophe lausannois dont la pensée doit beaucoup à Alexandre Vinet, farouche critique du statut des Églises officielles, défenseur, comme Pierre Leroux peu auparavant, d'une conception relationnelle de l'individualité (qu'il prend soin de distinguer de l'individualisme<sup>6</sup>). Or Secrétan entretient une correspondance étroite avec Charles Renouvier<sup>7</sup> (l'inventeur du terme de «personnalisme»), dont la relecture originale de Kant donne naissance au «néo-criticisme», référence majeure du républicanisme d'alors<sup>8</sup>. Attiré par le protestantisme, Renouvier a été, rappelons-le, un actif défenseur des *Droits de la femme* (titre d'un ouvrage paru en 1886), mais aussi l'ardent avocat d'un droit international. Comme Gide et Buisson, il s'est lui aussi attaché à promouvoir la cause des associations, celle des coopératives tout particulièrement. À Secrétan, Léon Bourgeois emprunte une définition du bien qui souligne la capacité humaine de solidarité: «Le bien moral est de nous vouloir et de nous concevoir comme membres de l'humanité. Le mal sera de nous vouloir isolément, de nous séparer d'un corps dont nous sommes les membres<sup>9</sup>».

Comme Secrétan, Gide sait, et ne manque pas de le rappeler, que l'analogie du corps est familière au christianisme, qu'on la trouve sous la plume de l'apôtre Paul, dans un contexte de haute théologie où «Corps du Christ» désigne l'Église. Il apparaît ainsi que Gide ne cherche pas à dissimuler que certaines de ses motivations ont à voir avec son appartenance au protestantisme. Cependant ne surinterprétons pas cette observation qui pourrait conduire, à tort, à imputer à notre auteur des intentions concordistes ou apologétiques. Mais si Gide reconnaît volontiers la pluralité des sources qui irriguent sa pensée et son action, il assume une conception très libre de la laïcité qui le dissuade d'avoir honte des sources plus spécifiquement «religieuses» de ses motivations personnelles et de faire silence sur elles – ce qui équivaldrait à une forme d'autocensure. En revanche, il faudrait parler de censure si, aujourd'hui, l'on décidait de ne retenir de Gide que son apport

6. Nous nous permettons de renvoyer aux pages 95-103 de notre ouvrage: *Associations et institutions. Les formes élémentaires de la solidarité*, Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, 2014.

7. Charles SECRÉTAN, Charles RENOUVIER, *Correspondance de Renouvier et Secrétan*, Paris: Armand Colin, 1911.

8. Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Paris: Gallimard, 2000.

9. Cette citation provient de *La civilisation et la croyance*, Paris: Félix Alcan, 1887, mais n'est accompagnée d'aucune indication de page.

à la théorie économique. Cette brève remarque ne doit cependant diminuer en rien l'importance de l'apport de Gide à la théorie économique – il est en particulier l'auteur de *Principes d'économie politique*<sup>10</sup> –, apport salué par ses contemporains puisque cela lui vaudra d'être nommé au Collège de France. Cette nomination est le couronnement d'une carrière commencée à Bordeaux, dans une chaire de droit, l'économie étant alors enseignée dans ce cadre.

Le protestantisme, Gide l'évoque au début de son maître ouvrage, lorsqu'il passe en revue les diverses écoles économiques existantes : libérale, socialiste, socialiste d'État, christianisme social, solidarisme. Notons que, sous la rubrique « christianisme social », il prend soin de distinguer une version catholique<sup>11</sup> et une version protestante<sup>12</sup>, alors même qu'il signale que ces deux « écoles » ont aussi peu de « sympathie » l'une que l'autre pour « l'ordre économique actuel » et dénoncent toutes deux « la concurrence et la poursuite du profit (pour sa part, Gide préfère généralement parler de « superprofit », car il estime légitime une certaine rémunération du capital engagé dans une entreprise). Pour l'école protestante – si ce n'est pour la catholique également –, la propriété serait surtout « une fonction sociale ». C'est dire que, selon Gide, la propriété impose une responsabilité sociale particulière, que le droit pour chacun d'user de ses biens exclut celui d'en abuser, exclut qu'on fasse de « sa » propriété ce que l'on veut. L'idée est ancienne, en vérité, et fréquente dans la Bible : l'homme est et n'est que l'usufruitier de la création, et son gardien. Gide fait probablement écho à cette représentation lorsqu'il s'oppose à l'idée que les coopérateurs auraient le droit de partager entre eux le montant des réserves financières accumulées par la coopérative au fil des ans : cette somme, selon lui, doit servir à assurer un fonctionnement coopératif régulier. La faute, si l'on décidait de se partager cette somme, serait de faire passer la solidarité entre contemporains avant la solidarité avec les générations futures, auxquelles nous lie la coopérative, discrète mais véritable institution.

Après une brève description de l'« école protestante » d'économie, Gide fait une première allusion au protestantisme « doctrinal ». L'auteur paraît s'attacher surtout au potentiel utopique de certaines expressions

10. Par commodité, nous utiliserons la neuvième édition, de 1905, parue à la *Librairie de la société du recueil général des lois et des arrêts*.

11. Cette version, selon notre auteur, a le tort de trop miser sur la restauration des corporations et de mettre surtout en avant le rôle des sociétés de crédit, conformément à l'affinité existant entre catholicisme et classes moyennes.

12. Charles GIDE et Charles RIST, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, deuxième édition, Paris : Librairie de la société du Recueil Sirey, 1913.

bibliques, dont celle mentionnant le « Royaume de Dieu ». Les guillemets accompagnant cette expression, dans le texte de Gide, signalent une certaine prudence sémantique : l'auteur est certainement conscient qu'on ne peut user de ce genre d'expressions sans les interpréter. Ainsi déclare-t-il que l'école protestante « croit que le monde devra se transformer radicalement pour se rapprocher de ce "Royaume de Dieu" dont les fidèles doivent attendre et préparer sur cette terre l'avènement ». Il est clair que l'interprétation gidienne exclut tout quiétisme et tout escapisme. Mais rien n'indique que, à l'instar des tenants de l'école catholique, notre auteur en appellerait, pour transformer le monde, à un modèle transcendant, doctrinalement certifié. En ce sens, on peut dire que si la coopérative vaut, ce n'est pas, aux yeux de notre auteur, en tant que « modèle » de perfection, mais en tant que forme institutionnelle engagée dans l'histoire, en tant que pratique collective au sein de laquelle les coopérateurs apprennent à améliorer l'entreprise commune en adoptant des règles qui à la fois tiennent compte des modifications du contexte et à la fois restent fidèles à l'idéal initial.

*Pour une transformation radicale de l'économie : coopération ou révolution ?*

Sur le point de la coopérative, Gide défend un point de vue « universaliste » tout en mettant en avant un argument réaliste : la coopérative est ouverte à tous car tous sont des consommateurs. Il défendra ardemment cette thèse ; en particulier contre certains socialistes, auxquels il reproche leur exclusivisme : ils veulent réserver l'accès à la coopérative aux seuls prolétaires. Ajoutons que la conscience que Gide a de la perfectibilité des règles de la coopération – cette perfectibilité est fruit de l'apprentissage collectif – va de pair avec son appréciation positive de la diversité des expériences coopératives, avec sa conviction que la comparaison a une fonction heuristique : les meilleures règles sont telles comparativement, elles sont fonction des situations ; les situations venant à changer – ne serait-ce que du seul fait de la mise en œuvre des règles elles-mêmes –, il devient possible d'imaginer et de vouloir de nouveaux modes d'organisation, il devient même impératif d'adopter de nouveaux critères de progrès, en matière de coopération comme dans d'autres domaines. Dans *L'École de Nîmes*, reproduction d'un cours au Collège de France donné en 1925-1926<sup>13</sup>, Gide procède ainsi à une comparaison minutieuse de quelques-unes des coopératives les plus connues, montrant

---

13. Charles GIDE, *L'École de Nîmes*, édition du centenaire, Paris : PUF, 1947.

du coup que, pour lui, la confrontation d'exemples bien choisis équivaut à une expérience de pensée fiable et féconde.

Point donc chez lui de modèle *a priori*, mais une soif d'expérimentation, condition de tout apprentissage. La coopérative de consommation, mais également celle de production, le mouvement mutualiste, les syndicats, etc. sont pour lui des espaces d'expérience précieux, des lieux privilégiés où la solidarité s'apprend en se pratiquant. C'est dire que la coopération doit être sans cesse redécouverte, ne serait-ce que pour conjurer le risque de l'égoïsme collectif, lequel, si aucune règle *ad hoc* n'existait, ne manquerait pas d'aboutir à une redistribution intégrale des *bonus* aux coopérateurs, sans souci de venir en aide financièrement à d'autres entreprises d'intérêt général (bibliothèques, universités populaires, « maisons des pauvres », etc.).

Revenons un instant à la rubrique « christianisme social et protestantisme » des *Principes d'Économie Politique*. Après avoir mentionné « le Royaume de Dieu » – expression, répétons-le, prise dans un sens utopique –, Gide met l'accent sur l'ecclésiologie protestante, et plus précisément réformée, dont il faut rappeler que son caractère congrégationaliste était alors davantage accentué que maintenant, moins mâtiné de synodalisme (de fédéralisme). Voici ce qu'il écrit :

Fidèle à ses traditions démocratiques qui font de chaque église protestante une petite république, [l'école protestante] vise à appliquer le même régime dans l'industrie. Elle ne cherche pas le salut dans l'association professionnelle, que l'expérience du passé ne lui paraît guère recommander et qui lui paraît de nature à développer l'égoïsme corporatif, mais plutôt dans une autre forme de l'association dite coopérative. Elle estime que la coopération est l'antithèse indiquée de la compétition<sup>14</sup>.

Il poursuit en rappelant la part, qui fut grande, prise par « les socialistes chrétiens » dans le mouvement coopératif anglais au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans une perspective voisine, relatant, dans le journal *L'Émancipation*<sup>15</sup>, la teneur d'un débat entre participants du 2<sup>e</sup> Congrès de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales (Genève, 1906), Gide évoque avec sympathie « l'esprit révolutionnaire » de « pasteurs exerçant leur ministère dans de grandes cités industrielles », « en contact quotidien avec les iniquités et les souffrances de la population ouvrière<sup>16</sup> ». « Le collectivisme, ajoute-t-il,

14. Charles GIDE, *Principes d'économie politique, op. cit.*, p. 36-37.

15. Nos citations de *L'Émancipation* sont empruntées à la sélection des articles publiés dans cette revue par Gide, sélection parue dans le t. III des *Cœuvres de Charles Gide*, Paris : L'Harmattan, 2001.

16. Charles GIDE, *L'Émancipation, op. cit.*, p. 150.

leur apparaît donc comme seul ayant assez de puissance pour transformer la société actuelle». Peu après, il fait état de sa position personnelle dans ce genre de débat où, dit-il, il faut distinguer collectivisme et communisme. Il estime, quant à lui, que c'est « par flatterie à l'adresse des ouvriers » que le communisme prétend que « toute richesse, tout profit, est le produit du travail et plus spécialement du travail du pauvre<sup>17</sup> ».

Pour sa part, il est convaincu que

la richesse et les profits [...] sont le résultat de causes générales, impersonnelles, sociales, collectives. Dès lors, pourquoi cette richesse ne serait-elle pas collective dans son attribution, comme elle l'est dans sa cause? [...] En effet, il y a une part de copropriété sociale [...] mais qui n'abolit point la propriété individuelle.

Ce que Gide redoute (il exprime sa crainte en conclusion de ce texte), c'est un nouveau dogme économique qui justifierait la violence d'une expropriation générale. Longtemps victimes de l'intolérance (dénoncée auparavant, avec la force que l'on sait, par Pierre Bayle), « les protestants, déclare-t-il, ne seraient pas dans leur rôle historique s'ils ne protestaient point contre cette domination nouvelle ». Certes, il l'admet volontiers, les coopératives représentent dans le monde économique contemporain une réalité bien modeste, quelque chose comme de petits îlots dispersés. Mais, précise-t-il,

nous ne sommes pas exigeants: va pour les petits îlots! Pourvu que nous n'y soyons pas relégués, comme sur l'île du Diable de fâcheuse mémoire, pourvu que nous puissions en sortir peut-être pour reconquérir le monde, le joue où il en aurait assez du collectivisme. Car il sera tout de même prudent, au cas où l'expérience viendrait à manquer, de réserver les possibilités de l'avenir<sup>18</sup>.

« Réserver les possibilités de l'avenir »: la formule est admirable, car elle rappelle que le rôle d'une minorité est indépendant de son importance numérique, et que l'opposition entre passé et avenir ne tient pas, au regard de l'office de la mémoire, gardienne du sens de l'expérience.

Le développement auquel nous avons précédemment fait allusion, sur l'école protestante d'économie, est certes bref, comme il sied à tout chapitre d'un *Traité*. Mais, qu'il y ait trouvé place, voilà qui autorise à penser que son contenu a été jugé important par son auteur. Or ce même développement comporte, tout à la fin, l'évocation de la question, très sensible au sein du mouvement coopératif français, de l'intervention éventuelle de l'État. Gide ne cache pas qu'on peut s'attendre à rencontrer, à ce sujet, des avis sensiblement

17. *Ibid.*, p. 151.

18. *Ibid.*, p. 152.



différents au sein du protestantisme – plus hétérogène que le catholicisme – et qu'il y a fort loin, par exemple, du « socialisme d'État conservateur et antisémite du pasteur Stocker en Allemagne », au « complet communisme évangélique du pasteur Herron aux États-Unis », ou encore au programme de « nationalisation de la terre préconisé par le socialisme protestant anglais ».

Ces dernières remarques nous conduisent assez naturellement à préciser quelles ont été les préférences politiques de Gide. Aspirant, comme il le dit, à des transformations « radicales » de l'économie, ne serait-il pas socialiste, d'un socialisme très près de se confondre avec le communisme ? Il semble que ce soit le cas, en effet, mais que Gide s'abstienne de faire état de son option en faveur d'un socialisme assez radical pour une raison éminemment tactique. Il tenait en effet, redisons-le, à faire de la coopérative de consommation un espace d'expérience potentiellement universel. Or ce même souci l'a très probablement conduit à mettre l'accent, non sur sa propre neutralité politique, mais sur celle de la coopérative « autonome », libre de toute allégeance vis-à-vis d'un parti comme d'une église ou d'une classe sociale quelconques. Gide, au demeurant, aborde cette question de la *neutralité* dans son cours de 1925-6, non sans exprimer, comme Buisson, sa profonde répugnance à utiliser un terme qui, dit-il, suggère une idée d'impuissance. Il arrive toutefois que Gide abandonne sa prudence tactique et n'hésite pas à exprimer des préférences très marquées. Nul doute que la cause de la coopération lui tient trop à cœur, qu'elle porte trop sa marque, pour que l'on n'entende pas quelque chose le concernant intimement dans ce qu'il écrit à propos de l'École de Nîmes. Celle-ci, écrit-il,

a dégagé le mouvement coopératif de la politique bourgeoise et conservatrice dans lequel il s'enlisait pour lui donner un caractère sinon socialiste, du moins socialisant. Nous avons vu en effet que pour les économistes [libéraux] la coopération n'était qu'une forme perfectionnée de l'épargne, un moyen plus rapide d'élever les prolétaires à la condition de petits propriétaires, tandis que le programme de l'École de Nîmes est de transformer dans son principe même l'ordre économique actuel en faisant passer le gouvernement économique actuel, des mains des producteurs à celles des consommateurs, en abaissant le profit et tous les prélèvements parasitaires d'où naissent les grosses fortunes, en établissant le juste prix<sup>19</sup>.

Une grande part des réserves que lui inspire le socialisme vient, dit-il, du fait que le socialisme contemporain a oublié l'esprit de 1848 et s'est laissé gagner par la théorie marxiste, dont l'affirmation cardinale, la lutte

19. Charles GIDE, *L'École de Nîmes*, op. cit., p. 245-246.

des classes, fait du prolétariat l'agent exclusif de la révolution attendue, cependant que l'expérience communiste en Russie ne paraît pas être à la hauteur de ce qu'exige la transformation de l'entreprise capitaliste<sup>20</sup>. Il peut dès lors concéder que, puisque l'École de Nîmes se tient délibérément éloignée d'une doctrine qui voit dans la division sociale, non seulement un état de fait déplorable, mais encore et surtout une phase nécessaire du développement historique, il est assez compréhensible que le « socialisme » actuel – Gide pense au courant le plus dur, celui dont Jules Guesde est la tête de file – s'en méfie. Il refuse pourtant catégoriquement le reproche adressé à ladite École, de chercher à réaliser moins la justice que la paix et de ne pas voir que la visée de celle-ci se fait au détriment de celle-là. Or, selon Gide, cette conciliation jugée impossible par ses adversaires, c'est précisément elle que vise le projet coopératif, pris dans toute son extension. Mais notre auteur ayant le sens des nuances, il reconnaît que tous les socialistes ne sont pas hostiles à l'idée de coopération. Ce faisant, toutefois, il continue à émettre d'assez fortes réserves à l'égard d'un socialisme dont, estime-t-il, la préférence va généralement aux coopératives de production, plutôt qu'à celles de consommation. Cette préférence lui semble d'autant plus critiquable qu'elle s'accompagne de conditions : on exige que, comme les syndicats, les coopératives soient contrôlées par le parti et se mettent à son service. Telle est, selon Gide, l'origine de la division, qu'il juge très regrettable, du mouvement coopératif, avec, d'un côté, les plus ardents partisans de la lutte des classes – le camp de Jules Guesde –, de l'autre, ceux qui, comme Jean Jaurès, refusent de confondre conflit et lutte, voire guerre – entre capital et travail.

Il est clair que ce conflit interne au socialisme, *lato sensu*, porte, pour l'essentiel, sur le rôle de l'État et sur la fonction du droit. Quant à eux, solidarisme et mouvement coopératif de consommation refusent de faire du droit un simple outil idéologique de masquage et de légitimation de l'exploitation des travailleurs : n'est-ce pas, à travers de multiples rapports de force, qu'associations, syndicats et partis eux-mêmes ont acquis une

---

20. Dans les *Principes d'économie politique*, Gide dénonce la fiction de l'« association contractuelle et libre » qui sert à légitimer l'entreprise. « Il est bien vrai, écrit-il, qu'en droit les salariés sont des hommes libres [...] ; cependant, ils n'ont pas le moins du monde le sentiment d'être associés dans une œuvre commune avec le patron – et en effet ils ne sont associés que pour la production mais non dans la direction ni même dans la répartition [...]. Nous avons donc le droit et le devoir d'espérer que cette association imparfaite qu'on appelle l'entreprise fera place à une dernière phase qui sera l'association libre et intégrale, c'est-à-dire embrassant la direction et la répartition aussi bien que la production, et dans laquelle *chacun aura la claire conscience qu'il fait partie d'une œuvre collective et la ferme volonté d'y coopérer* » (Charles GIDE, *Principes d'économie politique*, op. cit., p. 167-168).

légitimation juridique, droit de cité<sup>21</sup> ? Sur le rôle de l'État, le propos suivant est fort éclairant :

Le solidarisme [...] admet l'intervention de l'État toutes les fois que sous forme de réglementation sur le travail, sur les logements insalubres, ou sur les falsifications de denrées, la loi peut prévenir la dégradation des masses, ou même quand, par certaines formes d'assurance ou de prévoyances obligatoires, la loi tend à inculquer dans les diverses classes de la nation l'esprit de solidarité [...]. L'État n'est lui-même que la forme la plus antique et la plus grandiose de la solidarité entre les hommes. Sans doute la solidarité n'acquiert toute sa valeur morale qu'autant qu'elle est voulue, mais la solidarité imposée par la loi peut être indispensable pour préparer le terrain sur lequel s'épanouira plus tard la coopération libre<sup>22</sup>.

Mais ce propos ne doit pas faire oublier la critique récurrente du paternalisme – quelle que soit l'instance qui se veut paternaliste. Ainsi Gide écrit-il :

Ces économistes sont comme ces gouvernements conservateurs qui disent qu'il faut tout faire pour le peuple mais qu'il ne faut rien faire par le peuple. De même disent-ils que le monde économique doit être gouverné pour le consommateur, mais il ne faut pas qu'il soit gouverné par lui, car il est incompetent, ignorant, routinier, incapable même de savoir quels sont ses besoins et attendant que le producteur les lui révèle<sup>23</sup>.

### *Genèse du mouvement des coopératives de consommation : l'École de Nîmes et L'Émancipation*

Attachons-nous à préciser ce qu'est l'École de Nîmes, dont Gide note avec humour qu'elle a d'abord été nommée ainsi par ses adversaires, pour s'en moquer. En dépit de sa grande modestie, Gide ne peut éviter de signaler que, surtout à ses débuts, l'histoire de cette École et sa propre histoire

21. Gide refuse qu'on absolutise l'État. Ce refus est cohérent avec l'importance reconnue aux associations en tant qu'espace d'apprentissage de la responsabilité. De la préférence pour le mutualisme à celle pour le fédéralisme, il n'y a qu'un pas, en effet. L'État, pour Gide comme pour les solidaristes en général, est garant de l'effectivité de la solidarité, dont l'exercice institutionnel relève de la subsidiarité, Le Play étant crédité par Gide de mettre cette conception en relief. Henri Monod, un autre protestant, qui fait pour l'action sociale et hospitalière ce que Buisson fait pour l'école, est un excellent artisan de la théorisation et de la mise en pratique de la subsidiarité.

22. Charles GIDE, *Principes d'économie politique*, op. cit., p. 39.

23. Charles GIDE, *Contributions à la Revue d'économie politique*, *Œuvres de Charles Gide*, t. V, Paris: L'Harmattan, 2003, p. 238. On croirait entendre Kant dénoncer le sophisme auquel a recours tout pouvoir despotique, dont l'argument majeur est que les gens ne sont pas mûrs pour la liberté.

sont profondément mêlées. Or tout commence par sa rencontre de deux hommes, Édouard de Boyve et Auguste Fabre, des hommes qui, quoique fort dissemblables, l'ont également marqué et ont influé directement sur les premières orientations de l'École.

Édouard de Boyve est d'origine lyonnaise par son père et anglaise par sa mère. Ce « déraciné » – le terme est de Gide –, précédemment converti, à Paris, par le pasteur Eugène Bersier, s'occupait alors de nombreuses Œuvres, tant laïques que religieuses (Caisse d'épargne ou hôpital, par exemple), et prêtait une attention toute particulière au mouvement social anglais. Il fit connaître à Gide l'existence de la Grande Union Coopérative anglaise Vansittart Neale<sup>24</sup>. Le protestantisme incarné par Boyve était de type plutôt « évangélique-piétiste », comme en témoigne son intérêt pour les « œuvres », mais aussi pour l'idée de « participation aux bénéfiques », que nombre d'économistes libéraux préconisaient eux aussi, considérant que c'était le meilleur moyen de prévenir la lutte des classes. Sur ce point, Gide est en net désaccord avec son ami : il estime que ce genre de mesure est tout à fait insuffisant, au regard des conditions que suppose tout changement profond dans la vie économique, changement qu'il appelle de tous ses vœux. On ne peut cependant ignorer que Gide, à côté du changement structurel, en appelle un autre, un changement de nature morale. Se pourrait-il que ce dernier vocable trahisse une certaine sympathie, sinon une adhésion discrète à la forme de piétisme imputable à Boyve ?

Quelques remarques s'imposent, à ce sujet. Notons avant tout que leur piétisme éventuel n'empêche pas nombre de protestants, chez qui la conscience d'être des minoritaires est vive, d'adhérer à la laïcité. Faisons l'hypothèse que la conception gidienne de la laïcité explique qu'on ne trouve pas chez lui d'opposition tranchée entre représentations religieuses et représentations non religieuses, que le « non » privatif servant à caractériser ces dernières n'ait rien de farouchement polémique. Il semble que la laïcité à laquelle notre auteur souscrit tolère, voire encourage une pratique audacieuse de traduction entre vocables de provenances culturelles différentes, voire une pratique d'intra-traduction libre des termes constitutifs de l'idiolecte protestant. À cet égard, l'un des titres de chapitre d'un ouvrage de Gide est significatif : « L'inspiration morale et spiritualiste de l'École de Nîmes ». La proximité de ces deux qualifications, « morale et spiritualiste », ne serait-elle pas l'indice d'une quasi équivalence sémantique, à savoir que l'auteur table sur des relations de confiance sinon de collaboration entre différents types d'usagers,

24. Charles GIDE, *L'École de Nîmes*, *op. cit.*, p. 18-19.

qui n'auraient plus à se suspecter d'infidélité doctrinale ni d'impérialisme idéologique? Œcuménisme avant la lettre, œcuménisme qui fleurira tout particulièrement dans les milieux proches du christianisme social<sup>25</sup>?

Le souci gidien, discret assurément, de donner une nouvelle jeunesse sémantique à certains termes chers au piétisme, se manifeste, semble-t-il, dans l'usage que notre auteur fait du vocable de « conversion » : il en connaît certes la provenance évangélique, mais ne craint pas d'en déployer les harmoniques morales. Ainsi soutient-il que l'exhortation à « naître de nouveau », de haute teneur évangélique, se laisse « transposer dans l'ordre social »<sup>26</sup>. Il se montre certes convaincu, à la façon d'un prédicateur de son temps, de l'existence d'« enfers sociaux ». Il déclare en ce sens que l'« École de Nîmes ne nie point que les enfers sociaux [...], les faubourgs des grandes villes industrielles modernes, ne soient presque incompatibles avec tout progrès moral ». Mais il se dit convaincu que « ce qu'il faut changer, c'est l'état d'âme de tous – ouvriers et capitalistes ». La suite du propos souligne que ce changement dépend largement de notre vouloir, mais aussi – Gide ne se fait pas faute de le rappeler – de diverses conditions sociales. Le changement dépend en particulier de notre engagement dans la coopération, qui opère la conjonction de l'intention morale personnelle et de la visée d'effectivité sociale au moyen de la traduction transpersonnelle, voire institutionnelle, de cette intention.

Dans le même passage, on voit Gide naviguer entre des références symboliques différentes, laissant entendre qu'elles communiquent entre elles malgré leur différence, en dépit des préjugés. Tout d'abord, il mentionne l'annonce par Jésus (il ne dit pas « Jésus-Christ », sans doute de peur de paraître ériger une sorte de barrière dogmatique ou confessante entre ses lecteurs et lui) de l'avènement du « Royaume de Dieu ». Il rappelle que cette annonce est source de déception pour les disciples car, alors qu'« ils s'attendaient à le voir descendre du ciel dans une gloire », Jésus les reprend, affirmant « le Royaume est au-dedans de vous »<sup>27</sup>. Après cette mise au point exégético-sémantique, Gide revient sur l'École de Nîmes, au prix d'une transposition analogique, et écrit, non sans humour : « Quand les apôtres de l'École de Nîmes annonçaient la République coopérative, ils pensaient bien que cette cité nouvelle ne vaudrait que ce que vaudraient ceux qui la bâtiraient ». Mais la générosité

25. Dans *Histoire des doctrines économiques*, rédigé en collaboration avec Charles Rist (Paris: Librairie du Recueil Sirey, 1913), Gide cite Elie Gounelle, l'un des grands animateurs du christianisme social, qui dans *L'Avant-garde*, écrit, en 1907: « Solidarité, c'est le mot laïque, Royaume de Dieu c'est le mot chrétien, c'est la même chose » (p. 595).

26. Charles GIDE, *L'École de Nîmes*, *op. cit.*, p. 254.

27. *Ibid.*

interprétative de Gide et son œcuménisme symbolique ne s'arrêtent pas là car, peu après, il cite, en bonne part, des auteurs – Georges Sorel et Georges Pioch – dont l'option « révolutionnaire » devrait les amener à considérer avec méfiance tout appel à la conscience morale; or, loin de suggérer que ces mêmes auteurs se contredisent lorsqu'ils mentionnent l'existence de cette conscience, notre auteur voit en eux les témoins de la compatibilité entre aspiration révolutionnaire et élévation morale. Une longue citation de Pioch le confirme, qui commence ainsi: « Le communisme, c'est la forme organisée de l'Amour. Vous n'y trouverez pourtant que ce que vous y apporterez...<sup>28</sup> ».

L'autre compagnon de l'aventure coopérative, nîmoise avant d'être française et de prendre la forme d'une fédération, puis de devenir partie intégrante d'un mouvement international, avec des Congrès réguliers, est Auguste Fabre, patron d'une petite filature, natif d'Uzès tout comme Gide. C'est un personnage excentrique, curieux de tout ce qui est étranger, sinon étrange: il est intéressé par ce qui se passe en Amérique et passionné par les écrits de Charles Fourier, qu'il fait connaître à Gide. Il est également fasciné par le spiritisme. Gide rappelle qu'avec Fabre il a souvent, au cours de leurs promenades, exploré « les mondes fantastiques créés par ce génial visionnaire » qu'était Fourier. L'influence de ce dernier a dû être profonde et durable, puisque, Gide le précise, il a lui-même entrepris par la suite de publier des *Œuvres choisies* de Fourier et fait sur cet auteur un cours, en 1924. Gide, qui se moque gentiment des fantaisies spirites de son ami, reconnaît volontiers qu'il lui doit aussi sa connaissance – presque directe puisque Fabre y avait séjourné – du Familistère de Guise, « association coopérative de production qui [à la différence de celles que certains socialistes voudront opposer aux coopératives de consommation] se distingue par une inspiration fouriériste et par une « organisation semi-phalanstérienne<sup>29</sup> ».

À Nîmes, raconte Gide, Fabre a fondé une « chambrée », réunion de camarades – une quinzaine – où l'on discutait de problèmes politiques et sociaux. Le nom de « Solidarité » a été donné à cette chambrée – à un moment où le terme n'était pas encore entré dans les formules incantatoires de fin de discours officiels! La chambrée des origines prendra plus tard le nom plus imposant de « Société d'économie populaire » et remplira le rôle d'« Université populaire »; la première, note encore Gide, de toutes celles qui, de 1897 à 1900, devaient, avec Deherme, connaître « un immense mais éphémère essor ».

28. *Ibid.*, p. 256.

29. *Ibid.*, p. 21.



Gide ne le dissimule pas : le trio fondateur de l'École de Nîmes est assez bourgeois. C'est là, dit-il, un fait dont il n'y a ni à se vanter, ni à avoir honte. On ne saurait en tout cas en tirer argument contre les coopératives de consommation, à moins qu'on ne se montre convaincu d'avance que la lutte des classes est une réalité fondamentale dont l'aggravation, plus qu'inévitable, est nécessaire et très positive à terme, et que la « loi d'airain » est vérifiée, qui voudrait que le montant du salaire des travailleurs corresponde strictement au montant des dépenses de subsistance et de reproduction de la force de travail. Selon cette « loi », en effet, les économies qu'on prétend réaliser grâce

aux coopératives de consommation n'auraient finalement qu'une conséquence néfaste : la diminution du salaire effectif. Mais Gide conteste le bien-fondé de cette « loi », qui implique une vision réductrice, hyper-déterministe de l'histoire. Il remarque, non sans malice, que si le déterminisme marxiste était fondé, rien n'aurait dû prédisposer la ville de Nîmes à être le premier théâtre de l'aventure coopérative ! Or, dans cette ville, en même temps qu'avec Fabre se développe la « chambrée », à côté d'elle, avec lui encore, est créée une petite société de consommation qui regroupe une trentaine d'ouvriers, puis une autre coopérative, une boulangerie, appelée « La Renaissance ».

À la même époque, de Boyve crée « L'Abeille ». Gide, qui une fois de plus passe son rôle sous silence, souligne qu'on doit à ses deux amis le lancement d'un véritable mouvement coopératif, après un appel adressé en 1885 à toutes les coopératives connues. Sur les trois cents contactées, une centaine ont répondu favorablement à l'invitation à participer à un congrès constituant, lors duquel fut créée une revue, *L'Émancipation*. Sur la page de garde figure une illustration de la Coopération, présentée comme une sorte de réplique de la Marianne, qui tend des épis de blé à deux autres personnages, un ouvrier et un paysan. Le tout sur fond de paysage, urbain, à gauche (ville et usines), rural, à droite, avec un soleil qui s'élève au milieu. En haut de cette illustration, cette formule, qui en évoque une plus célèbre : « Tous pour Chacun, Chacun pour Tous ». En-dessous du titre, on trouve la précision suivante : « Journal d'économie politique et sociale », et, un peu plus bas, cette autre précision : « Organe des associations ouvrières, qui se sont mises d'accord, et des coopératives ».

Ce que, par discrétion, Gide ne dit pas, dans son cours, c'est qu'il a été le rédacteur en chef de ce journal et qu'il lui a réservé plus de 800 articles. Une sélection (quelque 132 textes), parue chez L'Harmattan, permet de constater que les sujets traités sont d'une extrême variété, qui s'étend des pourboires à l'impôt sur le revenu aux courses de taureaux, du gaspillage des ressources naturelles au salaire des femmes, du principe des nationalités à la reprise des relations avec les Allemands et à un Concordat difficile, de la politique coloniale au tunnel sous la Manche, de Jean Jaurès à Gandhi, etc.

À Tours, en 1912, le jour de Noël, fusionnent enfin les deux versions de la coopération, longtemps concurrentes : l'organisation construite à partir de l'École de Nîmes et l'organisation socialiste. Elles sont désormais d'accord pour reconnaître « l'autonomie du mouvement coopératif » ainsi que la liberté de chaque coopérative de « disposer de ses bonis à son gré ». L'organisation nouvelle se veut ouverte à tous. Elle prend pour nom : « Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, organe d'émancipation des



travailleurs<sup>30</sup>». Il s'agit d'un compromis évidemment qui, à ce titre, ne peut satisfaire entièrement Gide puisque, si le nom de l'organisation nouvelle fait bien mention de la consommation, sa qualification, *in fine*, met l'accent sur les seuls travailleurs! Malgré tout, le principal paraît acquis: il n'est plus fait référence à la lutte des classes ni à l'adhésion obligatoire au parti socialiste. Gide estime néanmoins devoir encore se défendre contre certaines suspensions, voire accusations: non, dit-il, son refus de la lutte des classes ne saurait être interprété comme l'expression de son souhait de maintenir le capitalisme; dans un régime économique coopératif, juge-t-il alors bon de rappeler, «le capital se trouverait socialisé, non comme en Russie, sous la forme étatiste, mais sous celle de coopération<sup>31</sup>». L'idée de socialisation du capital est donc loin de lui répugner: elle correspond à l'institutionnalisation des coopératives, au sein desquelles le travail devrait retrouver sa vraie grandeur, chacun se mettant volontairement «au service de l'intérêt général, représenté ici par l'organisation des consommateurs». Bref, le «règne des consommateurs» verrait enfin le jour.

*« République coopérative » : l'économie au service du politique*

Au cours de ses réflexions en faveur de la coopérative, Gide exprime un scrupule: n'est-il pas inconvenant de mettre le travailleur au service du consommateur? «Qui donc, interroge-t-il, est plus routinier, plus moutonnier, plus inconscient de ses actes et plus parasite, par définition même, que le consommateur?<sup>32</sup>». La charge contre le consommateur, déjà lourde, s'alourdit encore lorsqu'il poursuit:

Faut-il que celui qui crée soit le serviteur de celui qui mange? Je reconnais que le rôle du consommateur n'a rien de bien glorieux et qu'il n'implique en lui-même ni effort, ni vertu – sinon précisément dans la mesure où il réduit sa consommation! C'est entendu. Mais si les consommateurs ne sont que des moutons, raison de plus pour ne pas les laisser manger par les loups, ni pour prendre ceux-ci pour bergers!

À défaut d'être tout à fait convaincante, cette tirade ne manque pas d'humour. Plus sérieusement: la coopération est, selon Gide, la voie économique qu'il reste à explorer dès lors qu'on prend acte que les deux

30. *Ibid.*, p. 116-117.

31. *Ibid.*, p. 200.

32. *Ibid.*, p. 202.

plus connues ne mènent à rien de bon : « Le maintien de l'ordre actuel » est « branlant et lézardé », tandis que « l'expropriation communiste », au regard de l'expérience russe, n'a rien pour rassurer. Reste donc à réaliser « notre république coopérative », horizon lumineux – « Idée régulatrice », au sens kantien – et non, on l'a dit, modèle de perfection. Le premier pas vers la réalisation de cette République, Gide en est convaincu, c'est de tenir cette dernière pour réalisable et, en amont, de prendre acte de l'attrait croissant que la coopération exerce sur toutes sortes de gens, y compris les agriculteurs, cette forme d'organisation étant appréciée par beaucoup non seulement en raison des économies qu'elle permet de faire, mais encore, et surtout, du fait de la solidarité qu'elle met en œuvre, du fait de sa capacité de mobiliser, outre les intérêts bien compris des gens, leurs sentiments altruistes<sup>33</sup>.

L'expression « république coopérative », déjà mentionnée, figure en bonne place dans le propos suivant :

Un jour viendra, sans doute, où l'évolution politique et l'évolution sociale suivront des marches parallèles. Il nous paraîtrait un peu contradictoire que le régime futur que nous avons salué du nom de République coopérative pût se réaliser autrement que sous un gouvernement républicain<sup>34</sup>.

Ce texte est de 1904. Vingt ans plus tard, le Cours de 1925 est truffé de références à la notion de « république coopérative », dont Gide rappelle qu'elle est présente, comme idéal, dans les programmes de l'École de Nîmes et à la fin du *Programme de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation*, rédigé en 1905. Le préambule de ce Programme affirme : « La coopération a pour but de remplacer l'État compétitif actuel par un régime de libre association qui agence d'une manière équitable la distribution

33. L'anthropologie gidienne est respectueuse de la complexité humaine. Elle fait droit à la complémentarité des capacités comme à la nécessité d'apprendre à les exercer. C'est ainsi que, selon Gide, l'intérêt peut faire place, progressivement, au désintéressement, sans disparaître entièrement, toutefois. Il écrit en ce sens que « c'est se montrer trop exigeant que de vouloir un altruisme qui ne pense point à soi » (Charles GIDE, *Histoire des doctrines économiques*, op. cit., p. 714). C'est dire que la morale gidienne est moins rigoriste que la morale kantienne. Elle n'exclut d'ailleurs pas toute perspective utilitariste : « Tout bien advenu à autrui contribue à notre propre bien ». Il existe cependant, aux yeux de Gide, une limite à l'utilitarisme, en sorte que la solidarité ne saurait être comprise comme une version raffinée du *do ut des*. Si elle l'était, alors on pourrait en dire ceci : si la solidarité n'est qu'une corde qui nous lie, il peut aussi se faire que tel s'en serve pour se faire hisser sans peine, comme tel autre s'en servira pour hisser les autres » (Charles GIDE, *Histoire des doctrines économiques*, op. cit., p. 713). Utilitarisme tempéré, par conséquent, en sorte que l'auteur tient à mettre l'accent sur une forme d'obligation où l'on peut entendre un écho assourdi de l'obligation kantienne : « C'est quelque chose que de forcer l'égoïste à sortir de soi, à s'inquiéter des autres ».

34. Charles GIDE, *L'Émancipation*, op. cit., p. 125.

des riches». Il est probable qu'en écrivant ceci Gide s'éloigne quelque peu de Léon Bourgeois. Cet éloignement est sensible dans le chapitre IV de *Doctrines Économiques*, rédigé en collaboration avec Charles Rist, où il est question des positions solidaristes. Gide n'approuve guère – mais pour une autre raison que celle (l'importance du devoir) mise en avant par Buisson – l'idée défendue par Bourgeois d'une dette contractée par chacun à sa naissance, dette plus ou moins grande selon les ressources dont on dispose pour mener à bien ses projets. Il regrette que la mutualisation, telle que conçue par Bourgeois, fasse à la mutualisation des *risques* la part plus belle qu'à celle des *avantages*, laquelle se trouve réduite à l'égalité des chances. «À vrai dire, écrit-il, on ne voit pas bien en vertu de quel principe la solidarité est si complète dans le premier cas, et si restreinte dans l'autre<sup>35</sup>». Mais, pour ne pas être injuste à l'égard de Bourgeois, il ne faut pas oublier que l'idée d'acquittement de la dette contractée par chacun est censée jouer en faveur des moins chanceux de trois façons, qui correspondent à des mesures qu'on peut juger impressionnantes aujourd'hui encore : 1) enseignement gratuit à tous les degrés ; 2) minimum d'existence garanti à chacun (le «garantisme» cher à Sismondi et à Fourier) et droit au travail ; 3) assurance contre les risques de la vie<sup>36</sup>. Surtout, n'oublions pas que Léon Bourgeois a été un ardent artisan de la paix, qu'il a inlassablement défendu la création d'institutions internationales de prévention des conflits et d'arbitrage, tout comme Renouvier, Buisson et Gide lui-même.

Ne craignons pas de le redire : la coopérative de consommation chère à Gide ne saurait être l'organe de quelque parti politique, de quelque Église ou de quelque classe sociale que ce soit. Elle doit appartenir à tous ceux qui veulent travailler à la réalisation de l'idéal coopératif. Pour être fidèle à son idéal constitutif, elle doit recourir aux moyens suivants : «création d'un capital collectif et impersonnel par prélèvement sur les bonis avant toute répartition des trop perçus» ; création d'un magasin de gros et développement d'industries coopératives ; création d'œuvres sociales non politiques et non confessionnelles ; actions d'instruction et d'éducation sociale des coopérateurs. Dernier moyen, dans lequel moyen et fin sont très près de se confondre : «L'entente de toutes les Unions coopératives nationales, constitution d'une république coopérative dont l'objectif sera le développement de la personnalité humaine par la justice et la solidarité<sup>37</sup>».

35. Charles GIDE, *Histoire des doctrines économiques*, op. cit., p. 699, note 3.

36. *Ibid.*, p. 700.

37. Charles GIDE, *L'École de Nîmes*, op. cit., p. 97-98.

Le même idéal se trouve réaffirmé et précisé plus loin<sup>38</sup>. Réagissant à un article paru dans «l'organe des coopérateurs communistes», article dans lequel l'expression «république coopérative» est taxée de «logomachie petite bourgeoise» et de «conception enfantine», Gide met en cause l'indigence de la représentation que se fait de cette république l'auteur de l'attaque, qui identifie la coopérative à une «maison des pauvres». Contre cet auteur, il met en avant «notre idéal d'une organisation embrassant la Nation tout entière». Mais, en s'étendant, la coopération a vocation à être le ferment de relations internationales d'un nouveau type, correspondant à une compréhension supranationale de la solidarité. Dans *L'Émancipation*, en 1922 déjà, Gide affirmait haut et clair ce qui suit :

Les Coopératives, longtemps avant la guerre, ont constitué, sous le nom d'Alliance Coopérative, l'ébauche de la Société des Nations [et ont] tout de suite après la guerre réadmis à leur ancienne place les organisations des États vaincus». Les mêmes «cherchent à créer les organes d'une vie commune et d'une entraide sincère entre toutes les Nations<sup>39</sup>.

Il est encore question de la République coopérative, institution nouvelle potentiellement universelle, lorsque Gide insiste sur le fait que «la société de consommation doit devenir – ou rester – le centre de tout le mouvement coopératif<sup>40</sup>». Il souligne alors que rien ne serait plus étranger à l'esprit du mouvement coopératif que la transformation d'un «gouvernement» des consommateurs en une société collectiviste étouffant toute initiative individuelle. Dans le dernier paragraphe de ce chapitre résonne, et ce sera notre conclusion, ce qui me semble être la conviction profonde de Gide :

Là même où le protestantisme social se confond comme programme économique avec le collectivisme, il s'en sépare par l'affirmation catégorique de la nécessité d'une réforme morale individuelle, de même qu'inversement il se sépare du christianisme individualiste par l'affirmation que le salut individuel est impossible sans transformation sociale.

L'auteur use alors de l'expression de «socialisme protestant», non toutefois sans lui ajouter, comme un correctif dialectique, cette parole de Vinet, qui a tant milité pour qu'on ne confonde pas individualisme et égoïsme : «Je veux l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous<sup>41</sup>».

38. *Ibid.*, p. 266.

39. Charles GIDE, *L'Émancipation*, *op. cit.*, p. 277.

40. Charles GIDE, *L'Émancipation*, *op. cit.*, p. 373.

41. Charles GIDE, *Histoire des doctrines économiques*, *op. cit.*, p. 597. On doit à Frédéric Rognon, l'auteur d'un *Charles Gide. Éthique protestante et solidarité économique*, Paris : Olivétan, 2016,

## RÉSUMÉ

*Le nom de Charles Gide, oncle d'André Gide, est avant tout attaché à la défense de la coopération et du mouvement coopératif. La coopération est, selon lui, la forme par excellence de la libre association dans le monde économique, tout comme la « congrégation » protestante est la forme de l'association libre dans le champ religieux. Professeur d'économie politique, Gide a été un théoricien et un penseur, ainsi qu'un homme d'action : il a été le co-créateur d'une modeste société coopérative à Uzès, avant de théoriser ce genre d'expérience, mise, non sans humour, à l'enseignement de l'École de Nîmes ». Il sera l'un des dirigeants du mouvement coopératif en France et dans le monde avant d'être nommé Professeur au Collège de France. Gide participe très activement à l'essor du mouvement solidariste, préférant un projet d'institutionnalisation de la solidarité (avec mutualisation des avantages de l'interdépendance, et pas seulement des risques!) à un programme – communiste – d'expropriation et de collectivisation. À ses yeux, la coopérative, de consommation surtout, est un cadre institutionnel propice à l'apprentissage du partage et de ses règles, transposables à l'échelle de la République même. Il est en outre persuadé que si des règles – muables – sont indispensables, si l'on veut que la coopérative dure, de fortes convictions morales sont également nécessaires, si l'on veut qu'elle vive bien, à l'abri des appétits de pouvoir et des logiques concurrentielles. Si « solidarité » est l'une des références majeures de notre auteur, « Émancipation » en est une autre, comme en témoignent ses très nombreuses contributions, sur des sujets très variés, à la revue du même nom. Protestant, Gide n'a eu de cesse de militer, au sein du protestantisme réformé français, pour que le piétisme ne soit pas l'alibi du quietisme. C'est pourquoi, aux côtés du pasteur Tommy Fallot, il fonde l'« Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales », qui deviendra le « Christianisme social ».*

## ABSTRACT

*The name of Charles Gide, the uncle of André Gide, is more or less synonymous with the defence of cooperativism and the cooperative movement. For him cooperation represented the best form of free association in economics, just like the Protestant "congregation" is the form free association assumes in matters of religion. A professor of political economy, Gide was both theoretician and thinker and a man of action. He was co-founder to a modest cooperative at Uzès, before going on to theorize this experience which culminated—not without some humour—in the "School of Nîmes." He numbered among the leading representatives of the cooperative movement both in France and worldwide, and was eventually appointed professor at the Collège de France. Gide was very active in the establishment of the movement for a solidarity economy, preferring the institutionalization of solidarity (where not only the risks, but also the benefits of interdependence are shared!) over a—Communist—program of expropriation and collectivization. To his mind, cooperation, especially in consumption, is an institutional structure for learning sharing and its rules, which can be transposed to the Republic itself. He was also convinced that while rules (which he considered fluid) are indispensable, for a cooperative to last strong moral convictions are necessary as well if one wants it to flourish unscathed by the thirst for power or other, competing views. "Solidarity" may have been one of Gide's major points of reference, but "emancipation" was another, as witnessed by the many*

---

une biographie lumineuse de notre théoricien-acteur. Le dernier chapitre de cet ouvrage, « L'Héritage », constitue la meilleure des conclusions. Quiconque s'y reportera se convaincra que l'œuvre et l'inspiration de Gide ne se sont pas éteintes avec l'auteur.

*articles he wrote on a wide variety of topics for the journal Émancipation. As a Protestant, Gide never abandoned the fight within the French Reformed camp to prevent quietism from passing for pietism. For this reason, he joined the pastor Timothy Fallot in founding the "Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales," which later became "Christianisme social."*

## ZUSAMMENFASSUNG

*Der Name von Charles Gide, einem Onkel des Schriftstellers André Gide, ist hauptsächlich mit der Unterstützung und Verteidigung des genossenschaftlichen Gedankens und Bewegung verbunden. Eine Genossenschaft ist für ihn die beste Form einer freien Verbindung im Wirtschaftsleben, so wie eine evangelische „Gemeinde“ eine freie Verbindung im religiösen Feld darstellt. Gide war Professor für Volkswirtschaft (politischer Wirtschaftslehre), Gide war ein Theoretiker und ein Denker, aber auch ein Mann der Tat: Er hat gemeinsam mit anderen in Uzès eine kleine Genossenschaft gegründet, bevor er diese Erfahrung theoretisch reflektierte und mit einem gewissen Humor unter die Bezeichnung „l'École de Nîmes“ stellte. Er wurde zu einem der Leiter der genossenschaftlichen Bewegung in Frankreich und der Welt, bevor er zum Professor am Collège de France ernannt wurde. Gide hat aktiv den Aufschwung der solidaristischen Bewegung gestaltet, die die Solidarität institutionalisieren wollte (mit dem gegenseitigen Einstehen bei den Vorteilen und Erfolgen, nicht nur bei den Risiken), im Gegensatz zu einem kommunistischen Programm der Enteignung und Kollektivierung. In seinen Augen bildet eine Genossenschaft, insbesondere im Konsum-Bereich, einen institutionellen Rahmen, in dem das Teilen und seine Regeln erlernt werden können, die schließlich bis auf die ganze Republik skaliert und übertragen werden können. Zudem ist Gide überzeugt, dass – veränderbare – Regeln die notwendige Voraussetzung für die Dauer einer Genossenschaft sind, aber auch starke ethische Überzeugungen benötigt werden, damit die Genossenschaft dauerhaft vor den Versuchungen der Macht und der Konkurrenzlogik geschützt werden kann. Neben dem Begriff der „Solidarität“ ist „Émancipation“ ein weiterer wichtiger Bezugspunkt für unseren Autor, wie seine vielerlei Beiträge zu unterschiedlichen Themen in der Zeitschrift gleichen Namens zeigen. Als Protestant hat Gide sich immer innerhalb des französischen reformierten Protestantismus dafür eingesetzt, dass der Pietismus nicht als Alibi für einen Quietismus dient. Daher hat er, gemeinsam mit Pfarrer Tommy Fallot den „Evangelischen Verein für praktische Studien sozialer Fragen“ gegründet, der später zum „Christianisme social“ (Soziales Christentum) wurde.*